Revue de l'environnement et du patrimoine du bassin annécien

L'éditorial

Chers amis,

Comme tout le monde le sait le Centre de Congrès projeté sur la presqu'ile d'Albigny a du plomb dans l'aile. Ouf! Cela dit on connait l'acharnement de ses promoteurs à savoir le maire d'Annecy et celui d'Annecy le Vieux aussi n'est-il pas exclu qu'ils fassent appel de la décision du Tribunal Administratif de Grenoble aoprès de la Cour Administrative d'Appel de Lyon. Nous verrons bien;

Mais puisque nous en sommes à parler des décisions de justice parlons un peu de l'application des jugements. Le 19 mai 2016 le Tribunal de Grenoble a sanctionné le PLU de Doussard en application de la loi littoral. Je cite:

"La délibération en date du 13 février 2014 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Faverges a approuvé le plan local d'urbanisme de Doussard est annuléeen tant qu'elle classe en zones UC et UB les secteurs de Marceau, Bredannaz, Sollier, Verthier, Glières et Bout du Lac,en zone IAU5 le secteur de Verthier, en zone IAU le secteur de Marceau et en zone IAUX** le secteur des Vernays",

Hé bien que croyez-vous qu'il arriva?

La Maire de Doussard et le conseil de la communauté de communes ont délivré, dans la foulée du jugement, pas moins d'une douzaine de permis de construire dans les secteurs de Marceau, Sollier, Verthier et des Vernays si bien que si la Cour d'Appel confirme le jugement du TA, les autorisations de construire auront été délivrées d'une façon parfaitement illégale et qu'à terme, c'est à dire que si les constructions sont réalisées malgré le jugement, les contrôles de conformité délivrés en fin de travaux seront eux aussi illégaux ce qui va constituer un obstacle majeur à une revente éventuelle des biens.

Nous avons bien sûr alerté la Mairie et le Conseil intercommunal sur le danger qu'ils font courir aux bénéficiaires des permis, mais sans aucun effet, la mairie et la communauté de communes ayant compris que le jugement du TA annulait la totalité du PLU ce qui n'est pas le cas, au lieu de de comprendre que l'annulation ne portait que sur les zones nommément désignées, c'est à dire l'ensemble des hameaux et la zone des Vernays.

Accablant!

Le préfet de Haute-Savoie a été alerté mais sa réponse se fait attendre, il est pourtant la seule autorité qui peut agir en la matière.

La suite au prochain numéro?

Bien amicalement.

Alain Moysan Président d'ALAE

AU SOMMAIRE

| OU EN EST-ON SUR | |
|-------------------------|---|
| L'APPLICATION EFFECTIVE | |
| DE LA SERVITUDE DE | |
| MARCHEPIED ? | 2 |





| EFFET PAPILLON (NENNY) | 6 |
|------------------------|---|
| CHANSON ET POÉSIES | 7 |
| LE MOT DE PATOUÉ | 8 |

Gus pas content du tout, du tout!



Où en est-on sur l'application effective de la servitude de marchepied?

Cette servitude d'origine fort ancienne interdit d'élever des obstacles à la circulation sur les rives du Lac elle «... répond à un but d'intérêt général en permettant l'exercice de la promenade et de la pêche. Elle est proportionnée aux buts poursuivis et assortie de garanties suffisantes au regard du respect du droit et de la propriété.» Conseil d'Etat 3/11/2014.

Ce serait de l'histoire ancienne s'il ne fallait faire face à l'inaction, profitable aux contrevenants, des services de la Préfecture.

Le Tribunal Administratif de Grenoble, par trois jugements récents (N°1404211, 1502599, 1501942), vient de confirmer le bien fondé de notre action.

Dans ces trois cas la Préfecture s'est contentée:

• soit d'invoquer la complexité prétendue de la loi,

- soit de faire état de mises en demeure, sans suite, confirmant ainsi la matérialité de l'infraction,
- soit d'invoquer le projet de cheminement autour du Lac arguant que ce cheminement qu'il est prévu de faire passer souvent loin des rives permettrait de s'affranchir de la servitude (on spéculait probablement sur une modification de la Loi en ce sens, ce qui n'a pas été le cas),
- soit de contester la matérialité des faits avec recours à un constat (de complaisance?) de gendarmerie, ce qui nous a conduit à faire dresser un constat d'huissier.

Tous les cas d'obstruction ont été abordés et jugés illégaux: création d'une plage privée, clôture longitudinale située sur l'emprise de la servitude avec un abri bateau qui empêche de passer dans la parcelle,ou plus simplement clôture barrant l'accès.

Faudra t-il introduire des recours en exécution?

Espérons que les services de l'État se décideront enfin à faire respecter la Loi.

Affaire à suivre...

Martin Pêcheur

L'eau, l'air, la terre. 1957- 2017: bon anniversaire?

Les trois milieux naturels fondamentaux, indispensables au développement de nos existences, sont réunis dans notre bassin de vie, celui du lac d'Annecy dont la vocation première est d'être le rassurant réservoir d'eau potable d'une collectivité de 200 000 habitants en expansion.

Sauvegardé grâce à quelques visionnaires dès les années 1950, à leurs recherches novatrices, leurs campagnes de sensibilisation et d'information, leur ténacité inlassable pendant près de 20 ans pour convaincre les élus et les hôteliers

riverains. Sauvé de l'agonie de l'eutrophisation de ses eaux et de la mort silencieuse par les travaux de grande envergure, politiquement courageux, entrepris de 1962 à 1976 avec le soutien d'un Maire clairvoyant: stations d'épuration, collecteurs d'égouts sur ses rives, stations de relèvements.

Notre lac est petit : 27 km² de superficie (près de 2 fois moins que le lac du Bourget et 20 fois moins que le Léman) pour un périmètre de 32 km avec un volume d'eau modeste pour un lac (1,1 km², trois fois moins que son voisin savoyard): il est exposé et vulnérable, d'autant que le renouvellement de ses eaux est lent.



Sud du lac vu de Rovagny, décembre 2016.

Nous allons fêter les 60 ans du Syndicat d'assainissement des communes riveraines. passées de 8 (Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Menthon, Talloires, Sevrier, Seynod, Veyrier) en 1957 à 22, devenu Syndicat intercommunal d'assainissement du Lac puis, en 2001, SILA, syndicat mixte à vocations multiples (traitement des déchets, assainissement et protection du lac d'Annecy). Cet anniversaire est l'occasion de rendre hommage au docteur Paul-Louis Servettaz qui a donné l'impulsion décisive et porté, avec le Maire Charles Bosson, la dynamique de la sauvegarde du Lac en relisant sa chronique documentée!. Ses conseils et ses inquiétudes sont autant de mises en garde en 2017 au regard des projets massifs d'infrastructures routières et d'urbanisation de ses rives, ainsi que de la pollution avérée de l'air annécien. Florilège :

«Une nouvelle source de substances indésirables dans l'eau est représentée effectivement par le lessivage des routes qu'il y a lieu d'éloigner, si l'on est amené à repenser leurs tracés, des eaux dormantes et des lacs».

«Les hydrocarbures d'usage quotidien gagnent les eaux douces accidentellement ou par les pluies qui lavent les routes longeant les lacs...Je redoute, depuis quelques années pour le lac d'Annecy, l'accident polluant massif chimique par la chute de camions citernes sur la route verglacée, sinueuse, étroite, contigüe à plusieurs reprises au lac...Quel

drame ce serait! quels risques ne prenons nous pas! jusqu'à voir nos eaux interdites et une population de 180 000 habitants privée instantanément pour dix ou cent ans de sa source naturelle et sa réputation ruinée».

«Un point demande attention, c'est celui des polluants abandonnés sur les routes aux intenses trafics de voitures et poids lourds...Les pluies en lavant les routes... les entrainent vers le proche ruisseau, la rivière et le lac».

«Les roselières reculent menacées par les pollutions chimiques et organiques, l'intense trafic, le brutal ski nautique... l'homme enfin qui taille dedans pour ménager des accès... laboure les fonds pour agrandir les plages. La roselière d'Albigny apparaît comme trop rognée par la proximité de la route, l'urbanisation active, la nouvelle plage, menacée côté lac et terrain!».

«Il est difficile d'accepter la conception de constructions multipliées de grands ports dotés de puissantes grues de mise à l'eau, pour qui ? pour quoi?».

«Regardons aussi les polluants venant du ciel. Ils sont nombreux et dangereux. L'air hyperpollué qui coiffe les grandes citées... porte des gaz, poussières, matières en suspension très bactériennes que la pluie entraîne, plaque au sol: climat de bronchite chronique, atmosphère cancérogène pour le médecin! Les polluants circulent dans les eaux et l'air...».

«Tous ces aménagements ont exigé et exigeront encore de grandes concertations afin que des initiatives contradictoires ne compromettent pas l'ensemble: je pense aux routes qui cernent de près les rivages».

LOS ET REFLETS JUILLET 2017 • N° 118

L'eau, vie d'un lac alpin - chronique de la sauvegarde du lac d'Annecy (1977, réédité en 1991, 300 p.).



RD 909a, le long du Petit lac.

Il n'y avait pas grand-chose à rajouter aux avertissements du docteur Servettaz qui pouvaient, après le sauvetage du lac réussi à la satisfaction de tous, apparaitre comme définitivement superfétatoires. C'était oublier la Loi de Murphy².

En octobre 2009, actant «l'atteinte grave au paysage par l'urbanisation galopante», le Ministère de l'Ecologie a refusé la demande locale initiée par le Sila de porter le dossier du Lac au classement du Patrimoine mondial de l'Unesco: ce n'est pas parce que l'eau est propre que le lac, pourvu de rives urbanisées pouvait prétendre à l'excellence ou à l'exemplarité.

Les «intenses trafics de voitures et de poids lourds» se sont développés, avec leurs polluants, sur les rives saturées pour atteindre en «jours de pointe», 28449 véhicules/jour sur la RD 1508 à Sevrier et 23449 sur la RD 909a à Veyrier-du-lac (comptages permanents du CD 74 en 2013). Le projet de mobilité Ouest programme une augmentation de + 32 % à + 43 % entre Sevrier et Saint-Jorioz à l'horizon 2030, si l'on en croit les études de mobilité de l'ex-C2A et de l'ex-Conseil Général. L'inepte, par sa conception, son tracé, ses dérapages financiers et dimensionnels, voie verte «discontinue» sur la rive Est exigüe devrait permettre de modifier, entre lac et montagne, «la géographie de la RD 909a» le long du petit lac pour lui permettre d'accueillir «15320 véhicules/jour et 5 % de poids lourds en 2020»; contre 6758 comptés en moyenne (2008-2014) avec 2 % de PL (soit, aujourd'hui, 4 fois moins que l'ambition).

Le SCoT, dans son rapport de février 2014, annonce son objectif de «réduction de l'usage de la voiture par report sur des transports en



Extension de l'enrochement sur le lac pour les travaux de la RD 909alvoie verte.

commun attractifs»? L'engagement Tepos pour la croissance verte signé le 20/08/2015 par le Président du Grand Annecy en présence du Président de la République et le Plan Climat Energie territorial confirment l'objectif de «réduction des GES»? Le Conseil Départemental et la Communauté d'agglomération d'Annecy, tout en soulignant que «l'agglomération est de plus en plus saturée par la circulation automobile» signent ensemble le 29 juin 2016 une «convention de financement global de 432 millions d'euros (HT) pour neuf projets essentiellement routiers en vue de «réduire la pollution et préserver l'environnement» (sic)!

Le projet d'un Centre de congrès, étudié par la municipalité de Bernard Bosson sur les terrains Balleydier, jouxtant l'ancien hôpital, proches des commerces, restaurants et hôtels d'Annecy et de la Gare SNCF, a été déplacé sur la presqu'île d'Albigny par son successeur encouragé par son collègue d'Annecy-le-Vieux; « localisation absurde» pour Bernard Bosson, récemment décédé, auquel nous voulons ici



La Rd 909a à Balmettes, avec en pointillés blancs la rive naturelle du lac. (tout droit, mais pas la loi littoral!).

rendre hommage pour sa défense inlassable du Lac dans l'intérêt général.

Le PLU d'Annecy-le-Vieux arrêté le 27 janvier 2012 est annulé partiellement sur cette zone littorale par le Tribunal administratif (TA) de Grenoble le 22 mai 2014? La Cour d'appel administrative de Lyon confirme la lecture des premiers juges? Le Maire d'Annecy-le-Vieux attaque l'arrêt en Conseil d'État.

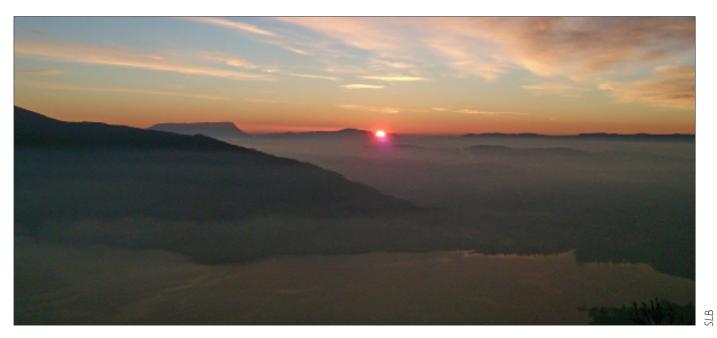
Le Commissaire enquêteur donne un avis négatif à l'issue de l'enquête publique diligentée du 11 janvier au 24 février 2016 pour le CESC à Albigny? L'ex-Préfet, parti faire respecter le droit ailleurs, signe le 12 septembre 2016 une DUP (déclaration d'utilité publique), négligeant les 16000 manifestants et pétitionnaires qu'il aurait pu apercevoir pendant son séjour annécien, ainsi que 1953 observations et 2574



Bouchon à Veyrier-du-lac.

signatures en défaveur du projet réunies au cours de l'enquête publique. Un premier jugement en référé la suspend. La justice annule ensuite sa DUP le 27 juin 2017? Le tandem exécutif à la manœuvre fait savoir le 29 juin 2017 qu'il va faire appel. Envers et contre tous? Jusqu'à quand?

La mauvaise qualité de l'air, repérée, comme l'insuffisance des transports collectifs propres et attractifs, par le collectif « pour un Grenelle des transports et de la qualité de l'air du bassin annécien », est niée pendant des années? L'OMS publie en mars 2014 son classement sans appel: Annecy est la 2^e ville la plus polluée de France en microparticules pm 2,5 les plus cancérigènes (base chiffres 2011); Air Rhône-Alpes la classe comme la plus polluée de la région sur la moyenne 2009-2016, à égalité avec Passy en 2016.



Coucher de soleil sur Annecy sous la nappe de brouillard polluée, décembre 2016.

LACET REFLETS JUILLET 2017 • N° 118 4

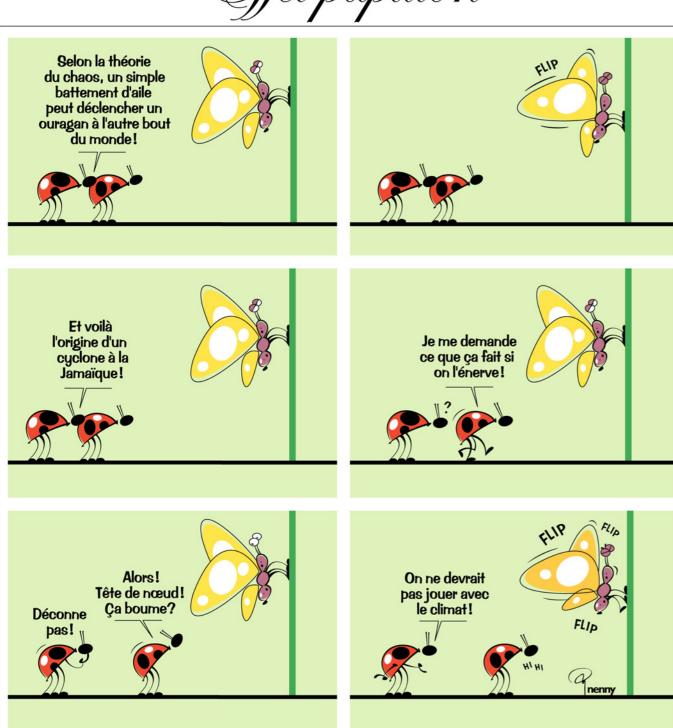
² S'il existe au moins deux façons de faire quelque chose, et qu'au moins l'une de ces façons peut entrainer une catastrophe, il se trouvera forcément quelqu'un, quelque part, à un moment ou un autre, pour emprunter cette voie.

Le slogan initial du Syndicat, «Lac Pur», était, pour le Docteur Servettaz, mérité; considéré comme désuet, le SILA l'a remplacé par l'emphatique «l'oxygène à la source». À contre temps, semble-t-il. Pourrions-nous, aujourd'hui, proposer à nos édiles, l'ambitieux

et conciliateur «Lac Pur, Air Pur»? Beau challenge en perspective que la société civile est prête à les aider à relever.

Olivier labasse

Effet papillon



Merci!

Donnez, donnez l'aumône au pauvre savoyard qui doucement fredonne un refrain montagnard Ah! pour le faire vivre et sa marmotte aussi donnez un peu de cuivre il vous dira merci merci merci

Merci pour sa marmotte prête à mourir de faim Et pour lui qui grelotte en vous tendant la main Ah, pour le faire vivre et sa marmotte aussi Donnez un peu de cuivre il vous dira merci merci merci

Merci pour lui qui chante souvent à contre cœur Et dont la voix touchante appelle un bienfaiteur Ah pour le faire vivre... etc

Grand merci pour sa mère dont il soutient les jours Car malgré sa misère il lui porte secours Ah pour le faire vivre et pour sa mère aussi Donnez un peu de cuivre il vous dira merci merci merci merci.

Romance

Chanson extraite du Monde Musical datée des environs de 1860. Paroles de Monsieur le Compte Lésar de Pontgibaut. Musique de Ch. de Defort.

Symphonie en vert majeur

Harmonie

Symphonie

D'un paysage en camaïeu...

L'émeraude ondoyant aux pierres du rivage Le long d'un fin cordeau cède place là-bas Au coloris bouteille

D'un horizon sybillin qui sommeille...

Feuillages verdissants

De vallons verdoyants

Et sombres sapins solennels

En festons somptueux et pluriels...

Euphonie et douceur

Symphonie en vert majeur

D'un paysage en camaïeu.

Georgette Chevallier

"Au fil des jours", Ed. Encrier, 1991

Château du Cygne

Château du Cygne au flot dormant Joyau d'albâtre enchantement Écoute à l'aube des matines Le tintement clair-argentin! Éveille en l'onde cristalline Les clapotis miremontains!

Château du Cygne au flot dormant Écrin d'un beau Prince Charmant Trônant au-dessus de l'abîme Surveille ton secret d'antan! Noyant en sa profonde énigme Les pilotis au fil du temps.

Château du Cygne au flot dormant Glisse pareil à l'oiseau blanc! Tes rêveries ultramarines Dérivent au souffle des vents Quand sur la grève s'illuminent Les roselières du levant.

Sous les tourelles crénelant
De dentelle le firmament
À l'issue de leur long sommeil
Les reflets d'une aile d'argent
Iriseront ton cœur vermeil
Château du Cygne au flot dormant.

Anne Gardent

Évocation du château de Duingt au Printemps des Poètes. Publication 2007. Variations sur le fil du temps, à La Roche-sur-Foron.

Cafard

L'hiver est long sur ces bords trop humides ; Je le pressens funeste à mes poumons... Adieu brouillards, verglas, sinistres monts, Rhumes sans fin ! adieu soleils timides ! Ce beau séjour me devient un fardeau ; Puisqu'il est temps je vais changer de route Et l'an prochain ne me verra sans doute Près de ce lac rimer les pieds dans l'eau.

Maurice Clavel

LAG ET REFLETS JUILLET 2017 • N° 118 6

[&]quot; Le lac d'Annecy," Ed. à Annecy, Imp. F. Abry, 1936. Poème rédigé en janvier 1935.

Le mot de patoué

Dictons de Savoie

Extraits de "Proverbes et dictons de Savoie" de Paul Gichonnet, éditions Rivages (1986).

| Toy lo nu veunon ou peuno. | Tous les nœuds (des cheveux) viennent au peigne. |
|---|--|
| E torzo bona lena pè balyé | C'est toujours la bonne lune pour donner. |
| Péyi de néssancè, péyi de plézance. | Pays de naissance, pays de plaisance. |
| Beta a ta pourta na senalye, mè a ton keur pw de saralyè. | Mets une sonnette à ta porte, mais à ton cœur, point de serrure. |



Courriel alae@annecy-environnement.fr

Site Internet annecy-environnement.fr

LAC ET REFLETS N° 118

Une publication de ALAE
ASSOCIATION LAC D'ANNECY
ENVIRONNEMENT

Association d'utilité publique

ALAE, BP 11, 74320 Sevrier Siège: Mairie de Sevrier ISSN > 1292-3672

Illustrations > Filipandré, Nenny, Zig Mise en page > * aster Impression > Par nos soins Tirage papier > 100 exemplaires Diffusion Internet > Libre

Rejoignez ALAE, ou renouvelez votre adhésion pour 2017

Coupon à envoyer à : ALAE, BP II, 74320 Sevrier

Paiement par chèque à l'ordre de ALAE. Déduction d'impôts (reçu fiscal envoyé début 2018) Pour recevoir le semestriel "Lac et Reflets" par la poste (en noir et blanc), joindre 2 timbres de 1,10 €.

Adhésion - Réadhésion à ALAE (avec la revue Lac et Reflets)

Nous vous remercions de votre <u>indispensable soutien</u>!

| \bigcirc Individuelle 30 $^{\epsilon}$ $\ / \ \bigcirc$ Couple 40 $^{\epsilon}$ $\ / \ \bigcirc$ | Soutien (don) () Personne morale 50€ |
|--|---------------------------------------|
| Nom | Prénom |
| Adresse | Code postal Ville |
| Courriel | Téléphone-s (facultatif) |
| Date | Signature |